
1. IDENTIFICATION

Nom du produit

HydroAttack Class A Wetting Agent
Concentré de mousse d'entraînement

**Utilisation recommandée du produit
chimique et restrictions d'utilisation
Utilisations identifiées**

Agent mouillant de classe A pour la lutte contre les incendies

Restrictions d'utilisation

Feux de classe A seulement

Identification de la société

National Foam
350 East Union Street
West Chester, PA 19382

Numéro de téléphone pour les clients

(610) 363-1400

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Infotrac at (800) 535-5053

Date d'émission

12 janvier 2026

Remplace la date du

N / A

Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme relative à la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), aux réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (RPD) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement des risques

Irritation et lésions oculaires - Catégorie 1

Irritation/corrosion de la peau - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger



Mot-indicateur : Danger

Mentions de danger

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation de la peau.

Conseils de prudence**Prévention**

Se laver soigneusement les mains après toute manipulation.

Porter des gants de protection/des lunettes de protection/un masque.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

En cas de contact avec les yeux : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Stockage

Aucun

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Aucun d'identifié.

Limites spécifiques de concentration

Les valeurs énumérées ci-dessous représentent les pourcentages des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Toxicité orale aiguë	5 - 10 %
Toxicité cutanée aiguë	5 - 10%
Toxicité aiguë par inhalation	9 - 20%
Toxicité aquatique aiguë	5 - 10%

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro CAS	Concentration*
Sulfonate d'oléfine C14-16 de sodium	68439-57-6	5 - 15%
Éther monobutylique de diéthylène glycol	112-34-5	4 - 10%
Formaldéhyde	50-00-0	<0.05%

*Concentration exacte omise car considérée comme un secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description of necessary first-aid measures**Yeux**

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau pendant au moins 20 minutes, en gardant l'œil ouvert. Consulter un médecin.

Peau

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin. Ne pas faire vomir.

Inhalation

Amener la personne dans un endroit aéré. Consulter immédiatement un médecin pour toute difficulté respiratoire..

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Mis à part les informations figurant sous Description des mesures de premiers soins nécessaires (ci-dessus) et Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, aucun autre symptôme ou effet n'est à prévoir.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Notes aux médecins**

Traiter selon les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

L'agent mouillant HydroAttack de classe A est utilisé comme agent extincteur et ne pose donc aucun problème lors de la lutte contre un incendie. Utiliser un agent extincteur adapté aux autres matières en cause.

Dangers spécifiques du produit chimique

Aucun connu

Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome convenant aux conditions spécifiques de l'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions environnementales

Empêcher le concentré de mousse ou la solution moussante de pénétrer les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts pluviaux. Le rejet et l'élimination du concentré ou de la solution moussante doivent être effectués conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Confiner et absorber en utilisant un matériau inerte approprié et transférer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans les récipients d'origine entre 35 °F et 120 °F (2 °C et 49 °C). La zone de stockage devrait se trouver dans un endroit : frais - sec - bien ventilé - couvert - à l'abri de la lumière directe du soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si elles existent, les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous.

Éther monobutylique de diéthylène glycol

ACGIH TLV : 10 ppm (67,5 mg/m³), TWA sur 8 h, mesurée en fraction inhalable et en vapeur

Formaldéhyde

ACGIH OEL TWA 0.1 ppm

ACGIH OEL STEL 0.3 ppm

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Si ce produit est utilisé dans un système sous pression, il devrait y avoir des procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de cet équipement. En cas d'utilisation en grands volumes, utiliser une ventilation par aspiration à la source.

Mesures de protection individuelle**Protection respiratoire**

Porter une protection respiratoire s'il y a risque d'exposition. Un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH peut être porté. L'appareil respiratoire sélectionné doit convenir à la concentration atmosphérique trouvée sur le lieu de travail, laquelle ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement de l'appareil respiratoire.

Protection de la peau

Gants résistants aux produits chimiques

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection du corps

Tenue de travail normale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence**État physique**

Liquide

Couleur

Incolore

Odeur

Caractéristiques

Seuil olfactif

Non disponible

pH

6.8

Gravité spécifique

1.01

**Intervalles/point d'ébullition
(°C/F)**

Non disponible

Point de fusion (°C/F)

Non disponible

Point d'éclair (°C/F)

>200°F

Tension de vapeur

Non disponible

**Taux d'évaporation (BuAc =
1)**

Non disponible

Solubilité dans l'eau

Soluble

Densité de vapeur (Air = 1)

Non applicable

COV (%)

Non disponible

**Coefficient de partage (n-
octanol/eau)**

Non disponible

Viscosité

Non disponible

**Température d'auto-
inflammation**

Non applicable

**Température de
décomposition**

Non disponible

**Limite supérieure
d'explosibilité**

Non applicable

**Limite inférieure
d'explosibilité**

Non applicable

Inflammabilité (solides et gaz)

Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non disponible

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Risques de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Le contact avec des matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles

Matières réactives dans l'eau – métaux alcalins – agents oxydants

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone – oxydes de soufre – oxydes d'azote – oxydes de sodium

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Éther monobutylique de diéthylène glycol

DL50 orale (rat) 3305 mg/kg

DL50 cutanée (lapin) 2764 mg/kg

Formaldéhyde

DL50 orale (rat) 800 mg/kg

DL50 inhalation (rat) 490 ppm

ATE Oral 800 mg/kg body weight

ATE Gases 490 ppmV/4h

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Aucune étude pertinente identifiée.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Aucune étude pertinente identifiée.

Irritation et lésions oculaires graves

Éther monobutylique de diéthylène glycol: Provoque une grave irritation des yeux.

Formaldéhyde: Provoque de graves lésions oculaires.

Irritation et corrosion de la peau

Formaldéhyde: Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune étude pertinente identifiée.

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune étude pertinente identifiée.

Toxicité pour la reproduction

Aucune étude pertinente n'a été identifiée.

Risque d'aspiration

Pas de risque d'aspiration.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉcotoxicitéFormaldehyde

CL50 poisson (Morone saxatilis), 96h, 6.7 mg/l

CE50 Daphnia magna, 48h, 5.8 mg/l

CE50 Desmodesmus subspicatus, 72h, 4.89 – 6.61 mg/l

Éther monobutylique de diéthylène glycol

CL50 poisson (Lepomis macrochirus), 96h, 1300 mg/l

CE50 Daphnia magna, 48h, >100 mg/l

CE50 Desmodesmus subspicatus, 72h, >100 mg/l

Mobilité dans le sol

Aucune étude pertinente identifiée.

Persistance/Dégradabilité

Ce produit devrait être facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne devrait pas être bioaccumulable. Non établi.

Autres effets nocifs

Aucune étude pertinente identifiée.

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que vendu, ne fait pas partie des déchets énumérés par la RCRA et n'est pas non plus considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la réglementation 40 CFR 261. Les exigences nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent cependant être plus restrictives ou différentes des exigences des règlements fédéraux. Par conséquent, les organismes de réglementation locaux et provinciaux applicables devraient être contactés en ce qui concerne l'élimination de l'émulseur ou de la mousse/solution moussante.

Émulseur

Empêcher l'émulseur de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités d'émulseur peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Mousse/Solution moussante

Empêcher la solution moussante/mousse de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités de solution moussante peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

REMARQUE : Veuillez consulter National Foam pour obtenir de plus amples informations concernant l'élimination des émulseurs et des solutions moussantes.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations sur l'expédition**Description de l'expédition****Code de la National Motor Freight****Traffic Association**

Charges ou composés d'extincteurs, N.O.I., classe 70

69160 Sub 0

Numéro de l'ONU Non réglementé pour le transport

Nom d'expédition des Nations Unies
Nom d'expédition approprié (DOT, TDG, IMDG, IATA): Non applicable

Classe(s) de danger pour le transport
Classe(s) de danger pour le transport (DOT, TDG, IMDG, IATA): Non applicable

Groupe d'emballage
Groupe d'emballage (DOT, TDG, IMDG, IATA): Non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune donnée disponible

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non applicable

Ces informations ne sont pas destinées à communiquer toutes les classifications en matière de transport pouvant s'appliquer à ce produit. Les classifications peuvent varier en fonction du volume du contenant et des règlements régionaux. Il est de la responsabilité de l'organisation en charge du transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables lors du transport de ce produit.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA des États-Unis

Tous les composants de ce produit sont conformes aux/exemptés des exigences de l'inventaire des substances chimiques américain, Toxic Substance Control Act (TSCA).

Inventaire LIS du Canada

L'inscription de tous les ingrédients de ce produit sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou sur la Liste extérieure des substances (LES) a été vérifiée.

Classification SARA Title III Sect. 311/312

Irritation cutanée – Lésions oculaires graves

Classification SARA Title III Sect. 313

Ce produit contient les produits chimiques suivants, lesquels sont énumérés à la section 313 à des concentrations égales ou supérieures aux concentrations minimales : Éther monobutylique de diéthylène glycol

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

Aucun.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cotes NFPA

Santé selon le code NFPA - 1

Inflammabilité selon le code NFPA - 0

Réactivité selon le code NFPA - 0

Risques spécifiques selon le code NFPA - Aucun

Legend

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

DBO₅ : Demande biochimique en oxygène (5 jours)

N° CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service

DCO : Demande chimique en oxygène

CE50 : Concentration effective à 50 %

CIRC : Centre international de Recherche sur le Cancer

CL50 : Concentration létale à 50 %

DL50 : Dose létale à 50 %

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

VLE : Valeur limite d'exposition

TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)

Date de révision : 12 janvier 2026

Remplace: N / A

Changements apportés: N / A

Références et sources des informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée par les spécialistes de la communication des risques d'après les informations fournies par des références internes de l'entreprise.

Préparée par :

National Foam

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources considérées comme exactes. National Foam n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses fins particulières. Nous n'offrons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, à l'égard de ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces dernières. Les utilisateurs devraient veiller à ce que toute utilisation ou élimination du produit soit conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.
